



Maison en indivision

Par **Irina54**, le **14/10/2022** à **19:47**

Bonjour.. nous avons en commun une maison en indivision ..50 / 50 mon ex a signé un mandat de ventes .. et suite à une plainte déposée contre lui .. me refuse de signer un compromis de ventes .. il a été condamné à payer le crédit par moitié avec moi . Or il ne fait rien .. malgré le jugement comment puis-je l'obliger à vendre vu que j'assume seules les 3 crédits maison .. depuis 10 ans maintenant .. ainsi que toutes les charges courantes ..

Par **Pierrepaulejean**, le **14/10/2022** à **19:51**

bonjour

s'il y a eu un jugement devenu définitif, il faut faire exécuter ce jugement

que fait votre avocat ?

Par **Irina54**, le **14/10/2022** à **22:09**

Pour le jugement en l'obligeant à payer la moitié du crédit Oui ..je vais saisir un huissier mais comment l'obliger à signer le compromis de ventes sachant qu'il a signé le mandat de vente auprès de l'agent immobilier . Quel est mon recours possible sachant que dans nos intérêts communs le mieux sera la vente du bien car il ne pourra pas payer de toute façon ? Merci de vos conseils..